

**Commune de Mesnil Roc'h (Ille-et-Vilaine)**  
**Conseil Municipal**  
**Séance du 20 décembre 2022**

**Convocation du 14 décembre 2022**

Secrétaire de séance	Mme Sylvie GILLET
Nombre de conseillers en exercice	29
Présents : 17	Mme BROSELLIER M. MASSON M. MENARD Mme PAROUX M.HAREAU Mme GILLET M. LEMEE Mme BERNARD M. GORON Marcel Mme JACOB Mme TREMAUDANT M. TSCHAEN Mme LEBRUN M. PORCON M. HERPEUX M. FORVEILLE M. THERIN
Représentés : 7	Mme BOURIANNE par Mme BROSELLIER M. GORON Rolland par M. MASSON M. GUILLAMET par Mme PAROUX Mme LEVEQUES par Mme JACOB Mme DELOURME par M. HARREAU Mme MONSIME'T par M. FORVEILLE Mme NICOLAS par Mme GILLET
Absents : 5	Mme TIZON M. LAIDIE Mme MARECHAL M. TRAVAILLE Mme QUINAOU
Votes	Nombre de suffrages exprimés : 24 Pour : 24 Abstention : 0 Contre : 0

**Délibération n° 2022-12-09**  
**Convention Territoriale Globale (CTG) des Communes de la Communauté de**  
**Communes de la Bretagne Romantique (CCBR) – annule et remplace la délibération**  
**n°2022-11-03**

Lors de sa séance du 30 novembre 2022, le Conseil Municipal a approuvé la CTG des communes de la CCBR. Or cette délibération devait désigner un élu référent de la CTG pour la CTG, ce qui n'a pas été le cas.

Aussi, il est demandé au Conseil de délibérer une seconde fois sur cette affaire.

La Convention Territoriale Globale (CTG) qui remplace le contrat enfance jeunesse constitue le nouveau cadre contractuel entre la Caf et les collectivités.

La CTG repose sur le principe de la territorialisation de l'offre de service des Caisses d'allocations familiales en cohérence avec les politiques locales, dans le respect des compétences.

Les financements Caf sont désormais conditionnés à la signature de la CTG.

La CTG garantit la poursuite des financements des Contrats Enfance Jeunesse (CEJ) qui seront désormais versés aux gestionnaires d'équipements cofinancés par les collectivités (multi-accueil, accueils de Loisirs, LAEP (lieu accueil enfant parent), relais petite enfance ; ludothèque ...)

La CTG peut couvrir de nouvelles communes (non-signataires jusqu'alors du CEJ).

La CTG doit permettre d'avoir une vision globale de l'offre de service proposée sur le territoire, elle est basée sur les préoccupations des partenaires locaux et se traduit par une démarche de collaboration entre la CAF, les communes, l'intercommunalité et les acteurs du territoire avec :

- La réalisation d'un diagnostic de territoire partagé, permettant de poser les enjeux locaux communs ;
- La définition des objectifs communs et un plan d'actions partenarial pour optimiser l'offre existante et développer des offres nouvelles en direction des familles ;
- L'opportunité aussi de trouver de nouveaux champs de collaboration avec les partenaires locaux et de développer des projets sur les champs de la petite enfance, l'enfance, la jeunesse, l'animation de la vie sociale, l'accès aux droits, la parentalité ...

Sur la Communauté de communes Bretagne romantique, à la suite de l'Analyse des besoins sociaux réalisée en juin 2021, une démarche de concertation participative a permis d'élaborer un diagnostic partagé du territoire et de définir conjointement les enjeux et les actions sur les thématiques : Accès aux Droits, Petite Enfance, Enfance, Jeunesse et Parentalité.

Les orientations et priorités de travail pour les 3 ans à venir sont détaillées dans le document annexe.

Le pilotage et l'animation s'organiseront autour :

- d'un comité de pilotage, instance de pilotage, validation, suivi et évaluation. Il est composé des représentants de toutes les communes signataires, de la Communauté de communes, de la Caisse d'allocation familiale, des chargés de coopération pilotage...
- d'un comité technique

- de groupes de travail, dont les axes et le pilotage, seront définis par le comité de pilotage.
- de temps de chargés de coopération, reconnus dans le portage de projets partagés par plusieurs communes ou au niveau intercommunal et co-financés par la Caisse d'Allocations familiales.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVER la mise en œuvre de la Convention territoriale globale sur le territoire de la Bretagne romantique ainsi que ses modalités de pilotage et d'animation définies pour la période 2022-2026 ;
- DESIGNER Mme Nancy BOURIANNE comme élu référent de la CTG pour la collectivité ;
- AUTORISER Madame le Maire ou l'un de ses adjoints à signer :
  - La convention territoriale globale, ainsi que l'ensemble des actes nécessaires tels que les avenants des conventions d'objectifs et de financement d'équipement,
  - La convention d'objectif et de financement de pilotage définissant une enveloppe cible pour le territoire de Bretagne Romantique ;
  - Tout acte utile à l'exécution de la présente délibération.

Certifiée conforme par le Maire,

The image shows a blue ink signature of Christelle Brosse, which is a stylized, cursive script. To the right of the signature is a circular official stamp. The stamp contains the text 'Maire de Mesnil-Roch' at the top and 'Mayenne-et-Vilaine' at the bottom, separated by two stars. In the center of the stamp is a heraldic emblem featuring a castle tower and a figure holding a staff.

Christelle BROSELLIER